

LES JURISTES BERBÈRES : ENTRE ÉDUCATION, PRÉVENTION ET ACCÈS AU DROIT

1er décembre 2001



Les juristes berbères : entre éducation, prévention et accès au droit

L'association des juristes berbères de France a été créée en 1991 par une dizaine d'avocats, d'étudiants en droit et de juristes français issus de l'immigration berbère. Elle est une des 150 associations qui ont leur siège à la maison du bureau de Paris. Les fondateurs de l'AJBF ont souhaité agir pour la promotion de l'identité berbère et pour l'intégration sans heurt de cette communauté dans la société française. Frappés par les problèmes qui touchent les jeunes et les familles issus de l'immigration, ils ont voulu mettre leurs compétences à leur service. Afin d'atteindre ce but, l'association a dû sortir de son siège parisien et a choisi le département de la Seine-Saint-Denis pour implanter son action « en bas des cités », avec une permanence juridique au centre socioculturel des Marnades à Rosny-sous-Bois en 1992, puis l'ouverture d'une antenne à Bobigny en 1995. En plus des villes, l'association est soutenue par la politique de la ville, l'AJBF a ainsi pu employer son premier salarié en 1997.

L'AJBF a plusieurs domaines d'intervention en Seine-Saint-Denis :

Les permanences juridiques gratuites

Trente avocats environ sont adhérents de l'AJBF ; parmi eux dix avocats sont disponibles pour assurer des permanences juridiques gratuites. Les consultations sont ouvertes à tous, l'avocat conseille sur les procédures judiciaires à suivre, sans pour autant pouvoir représenter les personnes au tribunal, et oriente ces dernières vers un juriste lorsqu'il s'agit de remplir un dossier de demande d'aide juridictionnelle. Ces permanences juridiques se déroulent au centre socioculturel des Marnades de Rosny-sous-Bois le samedi

matin, au local de l'AJBF de Bobigny le mercredi et au centre social de la Caisse d'allocations familiales de Bobigny le vendredi matin. La mise en place de permanences juridiques gratuites est en projet dans les régies de quartier de Pantin et de Montreuil. L'association assure également des permanences en dehors de la Seine-Saint-Denis : elle est présente à Paris dans les trois Maisons de la justice et du droit et dans les Espaces de quartier du treizième arrondissement de Paris.

L'éducation à la citoyenneté dans le milieu scolaire

L'AJBF intervient auprès des élèves d'une dizaine de collèges et lycées de Seine-Saint-Denis autour de plusieurs axes : l'information sur le système judiciaire, le règlement intérieur, le droit de l'enfant et le droit pénal et la formation des délégués en tant qu'acteurs de leur établissement et citoyens de leur ville. Ces actions sont inscrites dans les projets d'établissement et sont préparées en amont avec les professeurs. L'association agit également de façon ponctuelle auprès des élèves lorsqu'un événement grave perturbe la vie de l'établissement ; elle rappelle alors les droits et devoirs de chacun et informe sur les conséquences juridiques des actes délictueux.

La prévention

Devant la montée des violences urbaines et des incivilités, l'association participe aux structures locales de prévention (club de prévention, associations, centre social, centre de loisirs...). L'AJBF organise des conférences en collaboration avec ces divers acteurs. On peut citer par exemple

Profession Banlieue 15, rue Catherine 93200 Saint-Denis
Tél : 01 48 38 76 36 - Fax : 01 48 38 76 38

L'association des juristes berbères de France (AJBF), créée en 1991, intervient à Paris et en Seine-Saint-Denis. Ses actions se concentrent essentiellement sur l'accès au droit et l'éducation à la citoyenneté.

• Emplacement : Accueil > Publications et Ressources > Les fiches d'expérience >

• Adresse de cet article :

<https://www.professionbanlieue.org/Les-juristes-berberes-entre-education-prevention-et-acces-au-droit>